

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

Si vous avez un quelconque doute quant aux mesures à prendre, vous êtes invité à consulter immédiatement votre conseiller professionnel.

BlackRock Strategic Funds

Siège social : 49, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 127481

20 juillet 2021

Aux actionnaires de :

BlackRock Strategic Funds – BlackRock Total Advantage Fund

*ISIN : LU1669033943 ; LU1669034248 ; LU1669034677 ; LU1669034917 ; LU1786036472 ; LU1669035211 ; LU1669035567 (le « **Compartiment** »)*

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes à l'environnement actuel dans ce domaine ainsi qu'aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (les « **Administrateurs** ») de BlackRock Strategic Funds (la « **Société** ») fait parvenir la présente lettre afin de vous informer de sa décision de liquider le Compartiment BlackRock Total Advantage Fund (le « **Compartiment** ») pour les raisons indiquées ci-dessous. Les actifs détenus dans le portefeuille de titres sous-jacents du Compartiment (les « **Actifs** ») seront liquidés d'ici la fin de la période de liquidation, et il est prévu de racheter toute action en circulation le 24 août 2021 (la « **Date d'effet** »).

Les termes qui ne sont pas définis dans cette lettre ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société (disponible sur le site www.Blackrock.com/be) ou l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, Boulevard du Régent 35, 1000 Bruxelles, Belgique) (le « **Prospectus** »).

1. Contexte et décision

Le Compartiment a été lancé en décembre 2017 et sa Valeur Liquidative est d'environ 18,1 millions d'euros (en juillet 2021). L'absence d'intérêt des nouveaux investisseurs ne permet pas aux Administrateurs de prévoir de nouvelles souscriptions importantes dans un avenir proche, et le fait de continuer à gérer le Compartiment à cette taille entraînera un coût d'investissement plus élevé (par rapport à celui de la gestion du Compartiment à la plus grande taille prévue).

Conformément au Prospectus et à l'Article 28 des Statuts de la Société, les Administrateurs peuvent décider de fermer un compartiment de la Société lorsqu'ils le jugent opportun dans l'intérêt des actionnaires. Par conséquent, les Administrateurs ont décidé, conformément au Prospectus et aux Statuts, de liquider les actifs et de distribuer les produits du rachat aux actionnaires.

2. Vos options

Les nouvelles souscriptions au Compartiment ne sont plus autorisées. Cependant, jusqu'au 27 juillet 2021, nous avons l'intention de continuer à accepter les souscriptions en cours des actionnaires épargnants réguliers existants, lorsque ces souscriptions en cours ont été convenues avec l'épargnant concerné avant la date de la présente lettre. Il a été jugé nécessaire de prolonger cette période afin d'accorder suffisamment de temps auxdits épargnants réguliers pour effectuer une sortie ordonnée du Compartiment.

Trois options s'offrent aux actionnaires. Si l'option 1 ou l'option 2 est choisie, des instructions devront nous parvenir au plus tard le 23 août 2021. Si l'option 3 est choisie, les actionnaires n'ont aucune mesure particulière à prendre.

Option 1 : Échange

Jusqu'à la Date d'effet et conformément aux termes du Prospectus, les actionnaires pourront demander d'échanger leurs avoirs, sans aucuns frais (autres que les frais de dilution du Compartiment précisés dans le Prospectus), contre des actions de la même ou d'une autre catégorie de tout autre compartiment de la Société, à condition que l'actionnaire remplisse les conditions applicables pour un investissement dans la catégorie d'actions concernée. Pour de plus amples informations sur les frais et dépenses associés à chaque catégorie d'actions, les actionnaires sont priés de consulter le Prospectus. En outre, il est rappelé aux actionnaires que ceux-ci sont invités à consulter leurs propres conseillers quant à la pertinence de toute autre option d'investissement. Les actionnaires qui souhaitent échanger leurs actions doivent le faire conformément au Prospectus et avant la Date d'effet. Veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire.

Option 2 : Rachat avant la Date d'effet

Sinon, à la date de la présente lettre et jusqu'à la Date d'effet, les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions, sans aucuns frais de rachat imputés par BlackRock.

Option 3 : Rachat automatique

Si vous ne demandez pas le rachat ou l'échange de vos actions avant la Date d'effet, à ladite Date d'effet vos actions seront automatiquement rachetées conformément aux Statuts (des exemplaires de ces derniers étant disponibles auprès de votre équipe locale de Services aux Investisseurs).

3. Produits du rachat

Un avis d'exécution et une confirmation de tout rachat d'actions seront envoyés après le rachat. Les produits du rachat seront normalement payés aux actionnaires dans un délai de trois Jours Ouvrables après le Jour de Négociation concerné, à condition que toutes les instructions de paiement nécessaires aient été reçues par écrit et que vous ayez fourni les pièces d'identité requises. Pour obtenir des informations sur ces exigences, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Les produits non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation du Compartiment seront déposés à la Caisse de Consignation de Luxembourg et seront perdus par défaut après trente ans.

4. Coûts

Le Gestionnaire Financier par délégation a constitué une provision pour les coûts estimés de transaction dans les Actifs sous-jacents du portefeuille (environ 14 432 euros). Cette provision a été comptabilisée dans la Valeur Liquidative par action du Compartiment avec effet à compter du 19 mai 2021 (date à laquelle les Administrateurs de la Société de Gestion ont approuvé la fermeture du Compartiment) de manière à ce que, à cette date, tous les actionnaires du Compartiment supportent une part proportionnelle à leurs coûts de transaction estimés, qu'ils demandent ou non l'échange ou le rachat de leurs actions (option 1 ou 2 ci-dessus) avant la Date d'effet. Veuillez noter que même cette provision n'est qu'une estimation, elle représente la meilleure estimation du Gestionnaire Financier par délégation s'agissant des coûts, et que les coûts finaux de transaction ne devraient pas s'écarter sensiblement de la provision constituée dans des circonstances normales. Toutefois, si les coûts de transaction devaient dépasser le montant de la provision, ceux-ci seraient supportés par le Compartiment en tant que partie intégrante de la liquidation. Si les coûts de transaction réels devaient être inférieurs au montant de la provision, tout excédent résiduel une fois tous les passifs acquittés (ce qui pourrait avoir lieu quelque temps après la liquidation) sera distribué aux actionnaires ayant continué à investir dans le Compartiment jusqu'à la Date d'effet. Bien qu'une provision soit constituée pour les coûts estimés de transaction dans les Actifs sous-jacents du portefeuille, les Actionnaires sont priés de noter que les Administrateurs peuvent continuer à ajuster la Valeur Liquidative par action du Compartiment afin de réduire l'effet de dilution sur le Compartiment, comme indiqué dans le Prospectus.

Les frais juridiques et postaux engagés dans le cadre de la liquidation du Compartiment seront payés par BlackRock.

5. Préparation du Compartiment à la fermeture

À compter de la date de la présente lettre et jusqu'à la Date d'effet incluse (la « **Période de Liquidation** »), BlackRock cherchera à poursuivre sa gestion du Compartiment conformément à son objectif et sa politique d'investissement, ainsi que dans le respect des règles OPCVM applicables au Luxembourg. Toutefois, en cherchant à fermer le Compartiment en servant les meilleurs intérêts des actionnaires, il est possible que le Compartiment ne soit pas toujours en conformité avec son objectif et sa politique d'investissement ou avec les règles OPCVM durant la Période de Liquidation (notamment durant les jours précédant immédiatement la Date d'effet), puisqu'il sera peut-être nécessaire d'entamer la vente des Actifs.

Veillez noter également que si vos actions dans le Compartiment constituent une part importante des Actifs du Compartiment, nous pourrions être amenés à structurer le rachat de vos actions de manière à veiller au traitement équitable des actionnaires restants. Par exemple, la Société ne sera pas tenue de racheter, lors d'un Jour de Négociation donné, plus de 10 % de la valeur des actions de toutes les catégories d'actions du Compartiment alors émises ou réputées être émises, et tout ordre de rachat pourra être différé par la Société conformément aux dispositions du Prospectus.

6. Conséquences fiscales

Les actionnaires sont priés de noter que, dans certains pays, le rachat ou l'échange de leurs avoirs contre des actions d'un autre compartiment de la Société peut représenter, au regard de l'administration fiscale, une cession. Ils peuvent donc être soumis à un impôt dans leur pays de résidence fiscale et/ou dans tout autre pays dans lequel ils sont imposables. Les législations fiscales différant considérablement d'un pays à un autre, les actionnaires souhaiteront sans doute consulter leurs conseillers fiscaux personnels concernant les conséquences fiscales du rachat ou de la conversion dans leur cas particulier.

7. Informations générales

À compter de la Date d'effet, les actionnaires auront accès aux versions mises à jour des documents d'informations clés pour l'investisseur. Le Prospectus ne requiert aucune mise à jour immédiate aux fins du changement mentionné ci-dessus.

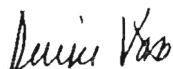
Les versions mises à jour du Prospectus de la Société (en anglais et français), du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (en néerlandais, anglais et français), des Statuts (en anglais) et du dernier rapport périodique (en anglais) pourront être obtenues par téléchargement sur notre site Internet (www.blackrock.com/be) et, sans frais, en format papier auprès de l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, Boulevard du Régent 35, 1000 Bruxelles, Belgique) à partir de la Date d'effet. Des exemplaires des Statuts et des rapports annuels et semi-annuels sont également disponibles sur notre site Internet et gratuitement sur demande auprès de votre représentant local, l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, Boulevard du Régent 35, 1000 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information, veuillez contacter votre représentant local, l'Agent en charge du service financier en Belgique (J.P. Morgan Chase Bank, Brussels Branch, Boulevard du Régent 35, 1000 Bruxelles, Belgique) ou de l'équipe de Services aux Investisseurs à l'adresse suivante : Investor.services@blackrock.com, téléphone : 00 44 (0)207 743 3300. Pour un supplément d'information concernant la Société, veuillez visiter le site Internet de BlackRock à l'adresse www.blackrock.com/be.

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant la présente lettre, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Veillez agréer mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente